

Croix du 16^{ème} siècle à la Trinité-Porhoët



La croix protégée de la Trinité-Porhoët est située au haut de la rue du Val, au carrefour des rues de Martray et Billette, en contre-bas de l'église. Au bas de la ville et au coeur d'un environnement urbain densément bâti cette croix ne présente aucun risque de covisibilité avec le projet éolien.



Photo 88 : Croix protégée de la Trinité-Porhoët

Croix à Plumieux

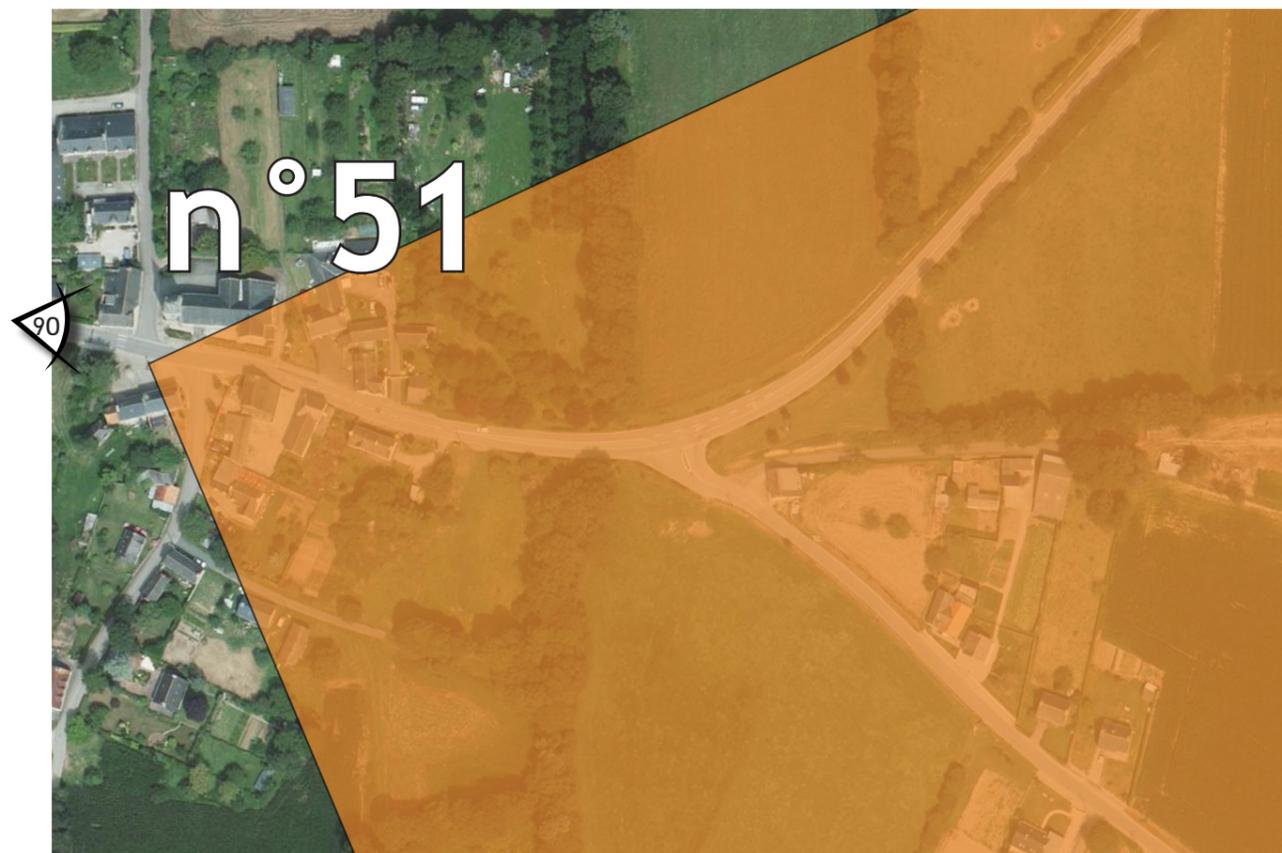


Le bourg de Plumieux s'allonge du nord-ouest au sud-est sur une sorte d'arête prolongée par une croupe. Situé au sud-est du bourg, le cimetière "tourne le dos" à la ZIP dans la mesure où il est situé sur un terrain incliné vers le sud, c'est à dire en direction inverse de celle de la ZIP. Ainsi, en entrant dans le cimetière et en regardant la croix protégée du cimetière, l'observateur a la ZIP de biais sur sa droite, à un peu plus de 2 km : compte tenu de la pente et de la distance, les risques de covisibilité avec le projet éolien sont faibles, d'autant qu'aujourd'hui, au delà du mur du cimetière, le "fond de scène" est constitué par une importante végétation arborée.



Photo 89 : Croix du cimetière de Plumieux

Croix du 17^{ème} siècle à La Ferrière



Le bourg de La Ferrière s'allonge d'est en ouest avec un bâti assez dense et dans un environnement assez bocager. Néanmoins, des fenêtres visuelles existent dans cet environnement bâti et planté. Aussi, compte tenu de la proximité de la ZIP (1 500 m) et de l'importance de l'angle horizontal formé par celle-ci, les risques de covisibilité avec le projet éolien sont importants. Une attention particulière devra être portée sur les relations visuelles entre le bourg de La Ferrière et le projet éolien.

Depuis les abords immédiats de la croix, il n'y a pas de risque de covisibilité, en revanche, dès que l'observateur se rapproche de l'église, également inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les vues s'ouvrent sur la ZIP.



Photo 90 : Croix du 17^{ème} siècle à La Ferrière

Église paroissiale Notre-Dame à La Ferrière



Le bourg de La Ferrière s'allonge d'est en ouest avec un bâti assez dense et dans un environnement assez bocager. Néanmoins, des fenêtres visuelles existent dans cet environnement bâti et planté. Aussi, compte tenu de la proximité de la ZIP (1 500 m) et de l'importance de l'angle horizontal formé par celle-ci, les risques de covisibilité avec le projet éolien sont importants. Une attention particulière devra être portée sur les relations visuelles entre le bourg de La Ferrière et le projet éolien.

Depuis les abords immédiats de la croix, il n'y a pas de risque de covisibilité, en revanche, dès que l'observateur se rapproche de l'église, également inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les vues s'ouvrent sur la ZIP. On remarque de plus, une covisibilité existante entre le parc de La Ferrière et l'Église.



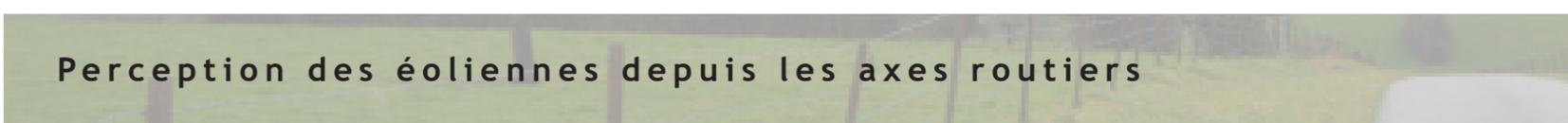
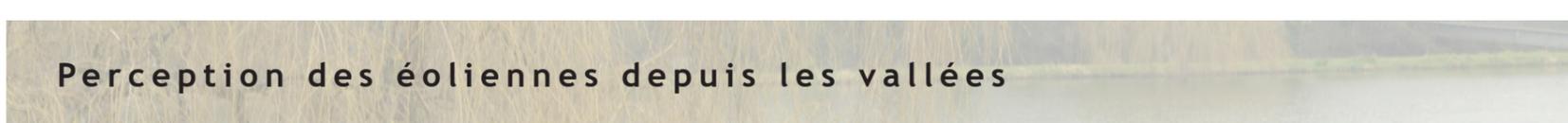
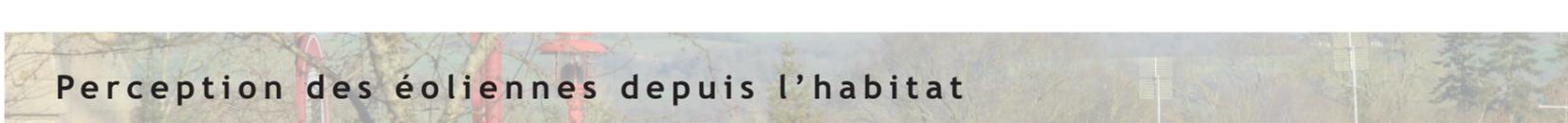
Photo 91 : Eglise paroissiale Notre-Dame de La Ferrière

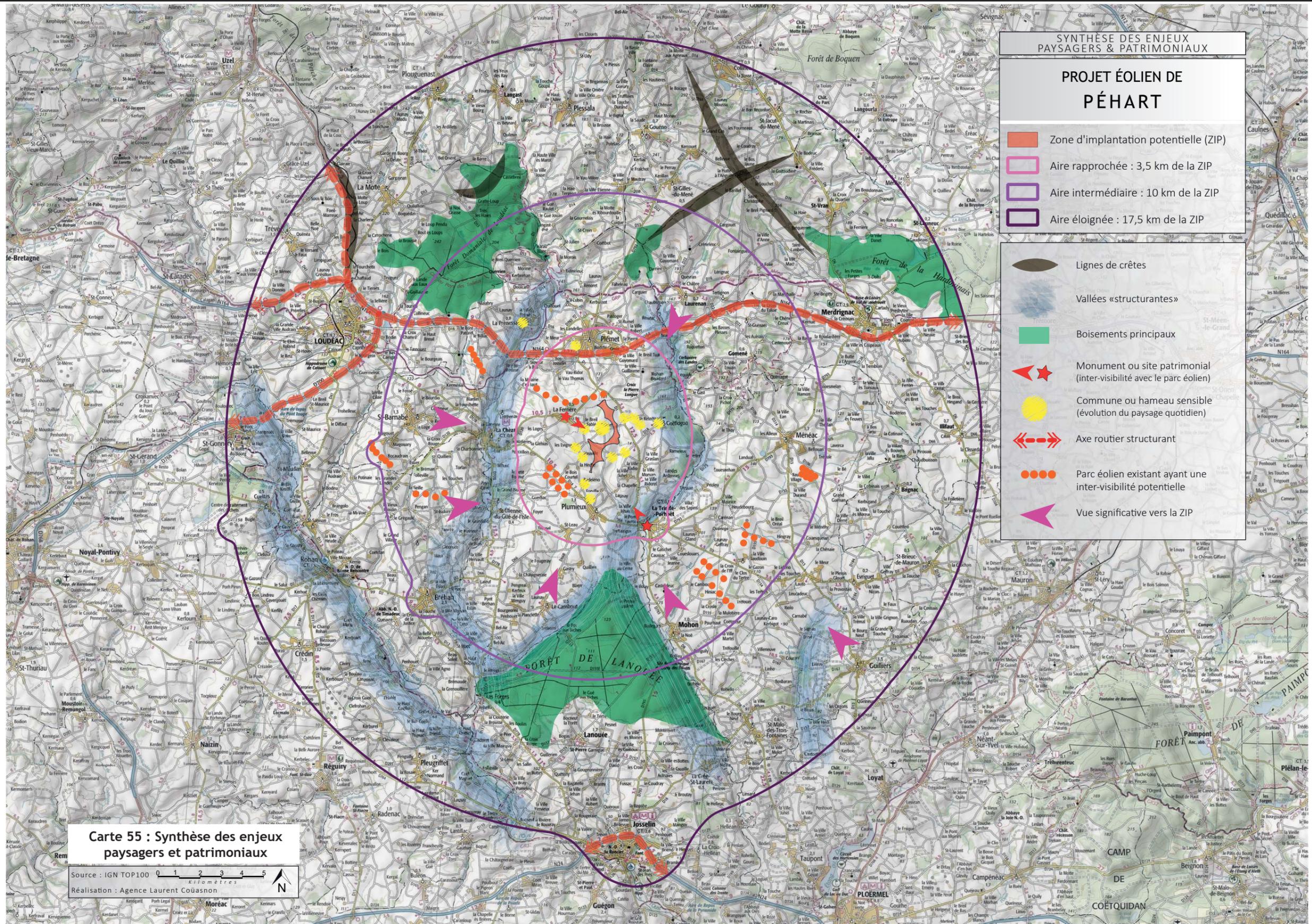
3.5.4 Les sites protégés

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée.

3.5.5 Synthèse des enjeux paysagers

Les différents enjeux paysagers repérés au fil de l'étude de l'état initial ont été identifiés et hiérarchisés en conclusion de chaque aire d'étude. La synthèse en est donnée ci-après :

		Sensibilité de l'enjeu paysager Aire rapprochée	
	Inter-visibilité avec un autre parc éolien		MOYEN
	Inter-visibilité avec un site protégé		NON CONCERNÉ
	Covisibilité avec un monument historique		FORT
	Perception des éoliennes depuis les axes routiers		FORT
	Perception des éoliennes depuis les vallées		MOYEN
	Perception des éoliennes depuis les panoramas		MOYEN
	Perception des éoliennes depuis l'habitat		FORT
	Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs		MOYEN



Carte 55 : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

Source : IGN TOP100
Réalisation : Agence Laurent Couasnon

3.6 Synthèse des enjeux paysagers

Les différents enjeux paysagers repérés au fil de l'étude de l'état initial ont été identifiés et hiérarchisés en conclusion de chaque aire d'étude. La synthèse en est donnée ci-après :

	Sensibilité de l'enjeu paysager		
	AIRE ÉLOIGNÉE	AIRE INTERMÉDIAIRE	AIRE RAPPROCHÉE
Inter-visibilité avec un autre parc éolien	MOYEN	MOYEN	MOYEN
Inter-visibilité avec un site protégé	NUL	NON CONCERNÉ	NON CONCERNÉ
Covisibilité avec un monument historique	FAIBLE	FAIBLE	FORT
Perception des éoliennes depuis les axes routiers	FAIBLE	FAIBLE	FORT
Perception des éoliennes depuis les vallées	NUL	TRÈS FAIBLE	FORT
Perception des éoliennes depuis les panoramas	FAIBLE	NON CONCERNÉ	MOYEN
Perception des éoliennes depuis l'habitat	TRÈS FAIBLE	MOYEN	FORT
Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs	TRÈS FAIBLE	MOYEN	MOYEN

Rappel : Il ne s'agit pas de quantifier ici l'impact que pourrait avoir un projet éolien sur ces enjeux. Dans la suite du rapport, ces enjeux vont permettre de composer un projet de parc éolien le plus en accord possible avec son environnement. Ensuite, l'impact du projet sera évalué pour chaque enjeu.

4. MILIEUX NATURELS

4.1 La localisation du projet et la définition des périmètres d'étude

Le projet éolien se localise sur la commune de Plumieux (22210) dans le département des Côtes d'Armor, en région Bretagne. Plusieurs périmètres d'étude ont été définis en fonction des enjeux environnementaux liés au projet :

Le périmètre d'étude éloigné

Ce périmètre de 20 km de rayon autour du périmètre immédiat correspond à l'aire dans laquelle l'étude bibliographique des différents zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, ENS...) est effectuée.

Le périmètre d'étude intermédiaire

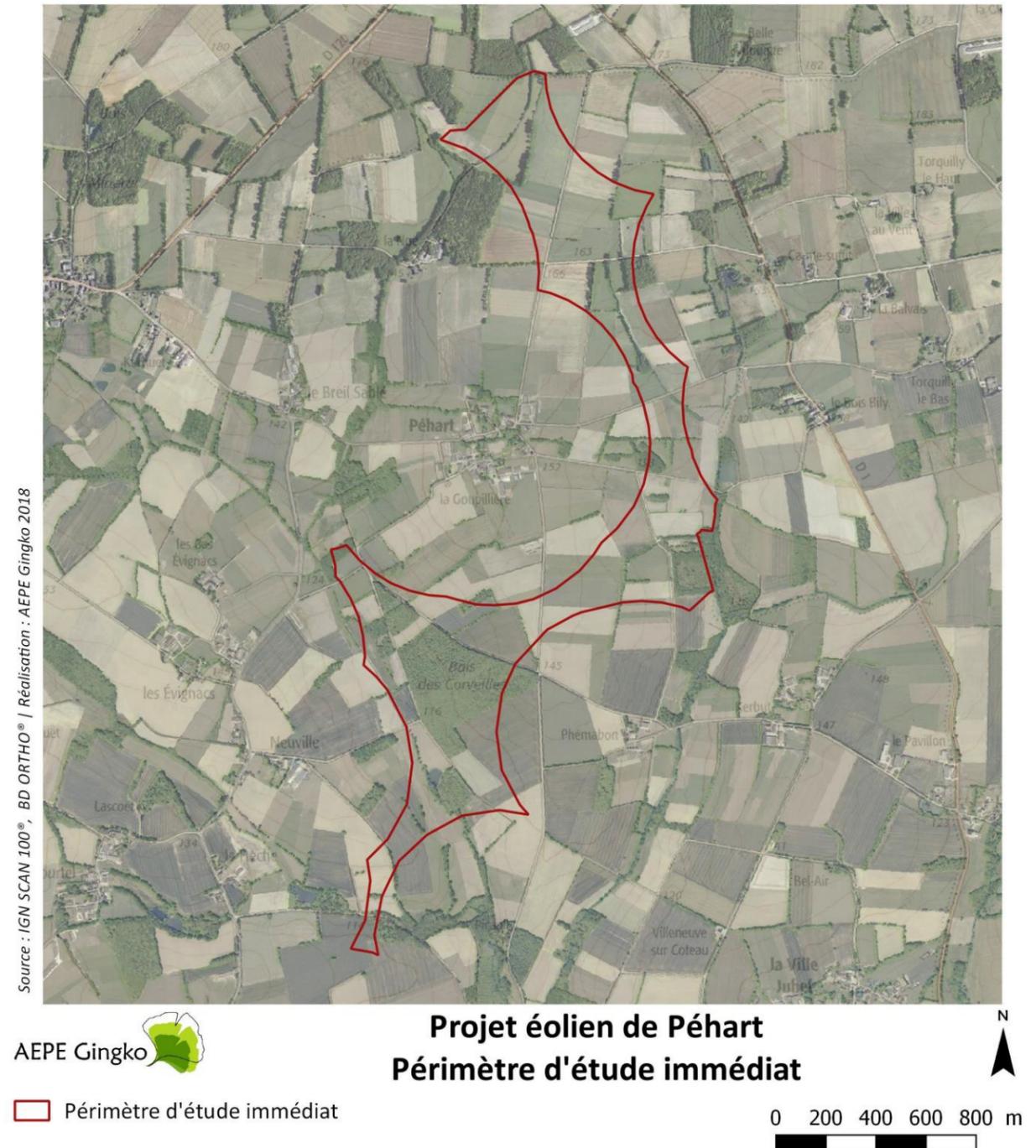
Cette aire d'étude correspond à un périmètre intermédiaire situé à 10 km autour du périmètre d'étude immédiat. Les éléments bibliographiques sont davantage exploités sur ce secteur.

Le périmètre d'étude immédiat

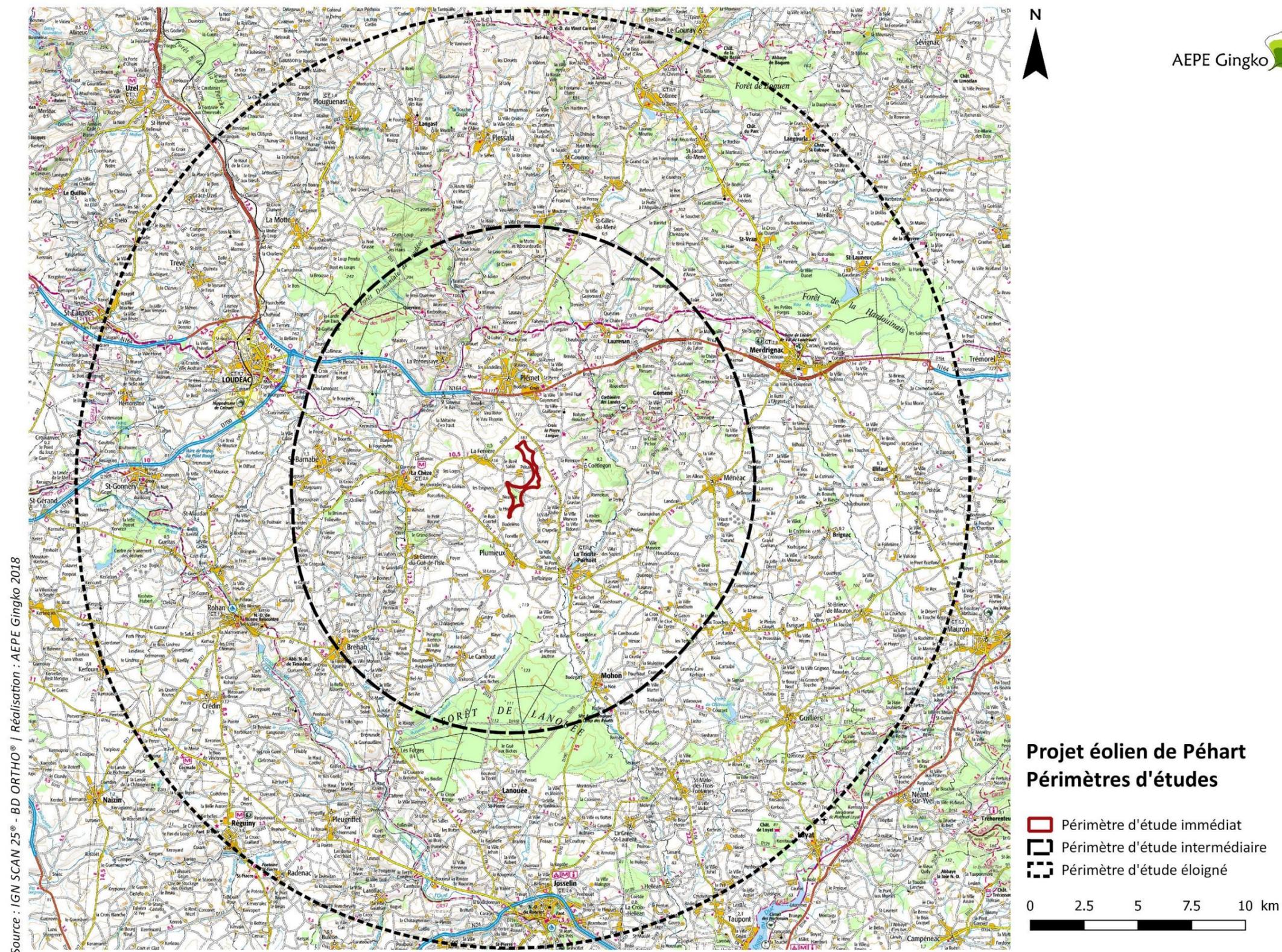
Cette zone est actuellement définie par les emprises potentielles du projet, elle intervient pour la réalisation fine des inventaires floristique et faunistique. Ce périmètre doit permettre la définition des aires de vie des espèces animales susceptibles d'être directement impactées (habitats d'espèces) et les aires de développement des espèces végétales susceptibles d'être impactées.

Les groupes faisant l'objet d'inventaires sur ce périmètre sont :

- la Flore,
- les Insectes,
- les Amphibiens,
- les Reptiles,
- l'Avifaune nicheuse
- et les Mammifères (Chiroptères compris).



Carte 56 : Périmètre d'étude immédiat



Carte 57 - Périmètres d'études du projet

4.2 Les recherches bibliographiques

4.2.1 Les zonages des milieux naturels

4.2.2 Échelle internationale et européenne

Les sites Ramsar

Un site Ramsar est un espace désigné en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dont le traité a été signé en 1971 sur les bords de la mer Caspienne (Iran). Son entrée en vigueur date de 1975 et la ratification par la France de 1986. L'inscription à la liste mondiale des sites Ramsar suppose que le site réponde à un ou plusieurs critères démontrant son importance internationale.

Aucun site Ramsar n'est présent dans les périmètres d'étude du projet.

Les sites Natura 2000

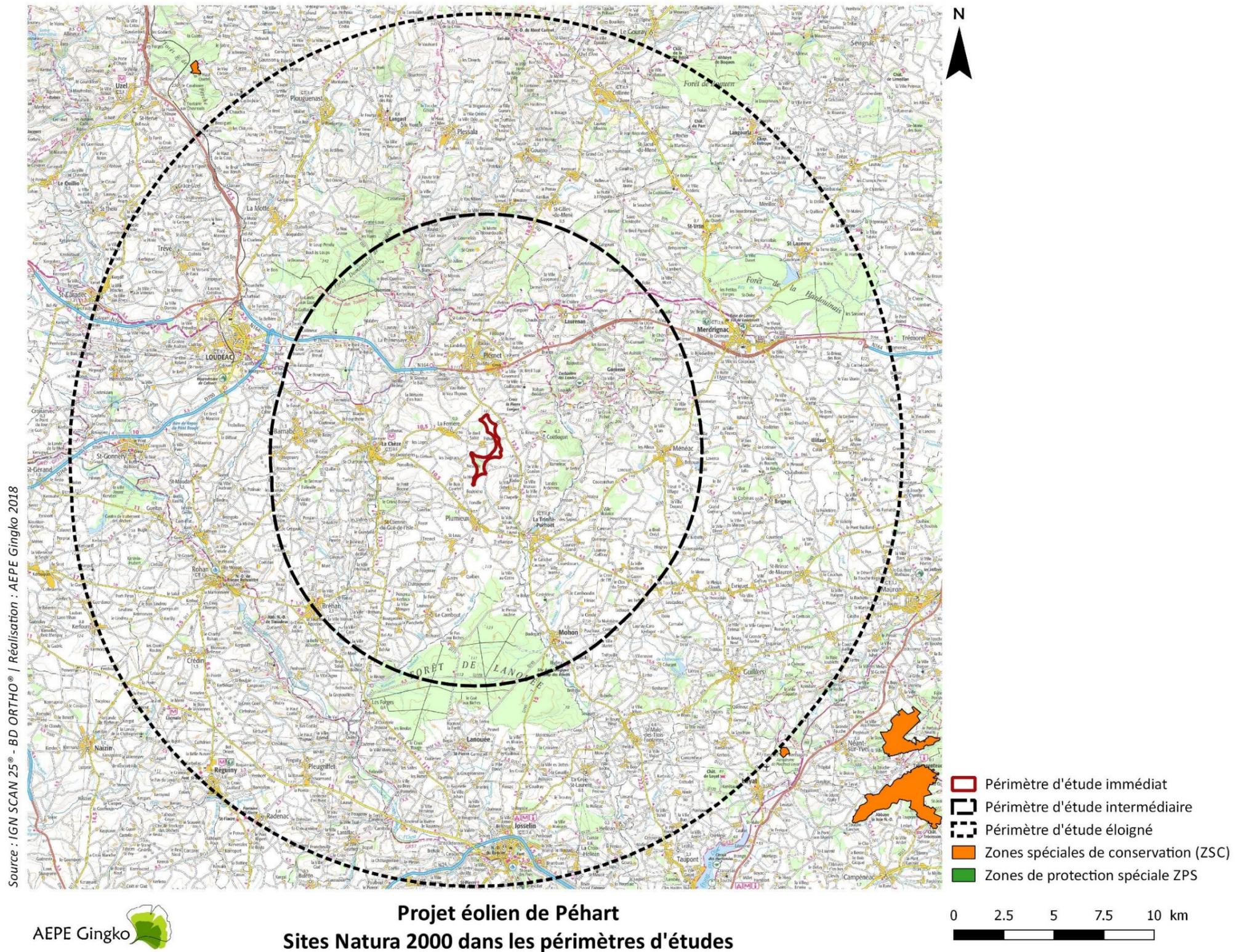
Le Réseau européen Natura 2000 a deux objectifs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires européens.

Il est basé sur deux directives : « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du Conseil européen du 30 novembre 2009) et « Habitats faune flore » (Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992).

Deux types de sites ont donc été créés, en fonction de la nature du patrimoine naturel remarquable présent :

- **Les zones spéciales de conservation (ZSC)** : il s'agit de zones où les habitats et espèces originaux, spécifiques ou rares d'une zone biogéographique de l'Europe sont présents. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Habitat ». Les ZSC sont désignées sur la base des SIC (Sites d'Intérêt Communautaire) actuels lorsqu'ils sont validés par l'Europe ;
- **Les zones de protection spéciale (ZPS)** : il s'agit de zones où la conservation des oiseaux sauvages in situ est une forte priorité. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Oiseaux ».

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans les périmètres d'étude du projet.



Carte 58 - Sites Natura 2000 dans les périmètres d'étude

4.2.3 Échelle nationale

Les parcs nationaux

Un parc national est un vaste espace protégé terrestre ou marin dont le patrimoine naturel, culturel et paysager est exceptionnel. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel à large échelle, la bonne gouvernance et l'accueil du public. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion.

Les cœurs de parc national sont définis comme les espaces terrestres et/ou maritimes à protéger. On y retrouve une réglementation stricte et la priorité est donnée à la protection des milieux, des espèces, des paysages et du patrimoine. Les cœurs de parc national font partie des espaces protégés relevant prioritairement de la stratégie de création d'aires protégées.

Aucun Parc National n'est présent dans les périmètres d'étude du projet.

Les réserves naturelles nationales (RNN)

Les réserves naturelles sont des espaces protégés terrestres ou marins dont le patrimoine naturel est exceptionnel, tant sur le plan de la biodiversité que parfois sur celui de la géodiversité. Qu'elles soient créées par l'Etat (réserves nationales), par la collectivité territoriale de Corse (réserves de Corse) ou par les régions (réserves régionales, depuis la loi Démocratie de proximité de 2002 qui a donné compétence aux régions pour administrer les ex-réserves volontaires et pour créer de nouvelles réserves régionales), ce sont des espaces qui relèvent prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement.

Il n'y a pas de Réserve Naturelle Nationale au sein des périmètres d'étude du projet.

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont des espaces protégés terrestres ou marins dont la gestion est principalement assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Celui-ci veille au maintien d'activités cynégétiques durables et à la définition d'un réseau suffisant d'espaces non chassés susceptibles d'accueillir notamment l'avifaune migratrice.

Aucune Réserve Nationale de chasse et de faune sauvage n'est présente dans les périmètres d'étude du projet.

Les réserves biologiques

Les Réserves Biologiques constituent un outil de protection propre aux forêts publiques et particulièrement bien adapté à leurs spécificités. On distingue deux types de réserves biologiques : **les réserves biologiques dirigées** et **les réserves biologiques intégrales**.

Les Réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion conservatoire spécifique qui peuvent être nécessaires à sa conservation efficace.

Les Réserves biologiques dirigées concernent le plus souvent des milieux non forestiers qu'il est nécessaire de protéger de la colonisation naturelle par la végétation forestière : tourbières et autres milieux humides, pelouses sèches, landes, milieux dunaires. Ces milieux non boisés représentent une part significative des forêts gérées par l'ONF, auquel incombe donc une responsabilité particulière pour leur préservation.

D'autres RBD concernent des milieux plus typiquement forestiers (forêts tropicales envahies par des « pestes végétales ») ou des espèces forestières particulières (Grand Tétras), dont la conservation nécessite des interventions sylvicoles spécifiques.

Dans **les Réserves biologiques intégrales (RBI)**, l'exploitation forestière est proscrite et la forêt est rendue à une évolution naturelle. Les objectifs sont la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes, et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...). Les RBI constituent de véritables « laboratoires de nature ».

Il n'y a pas de Réserve Biologique au sein des périmètres d'étude du projet.

Les sites du Conservatoire du littoral

Les sites du conservatoire du littoral ont pour vocation la sauvegarde des espaces côtiers et lacustres. Leur accès au public est encouragé mais reste défini dans des limites compatibles avec la vulnérabilité de chaque site. En complément de sa politique foncière, visant prioritairement les sites de fort intérêt écologique et paysager, le conservatoire du littoral peut depuis 2002 exercer son action sur le domaine public maritime. Ce mode de protection peut être superposé avec d'autres dispositifs réglementaires ou contractuels.

Aucun site du Conservatoire du littoral n'est présent dans les périmètres d'étude du projet.

Tableau 16 - Liste des ZNIEFF présents dans les périmètres d'étude

Identifiant	Type	Nom du site	Distance au périmètre immédiat
530015511	1	Ninian	3 km
530006826	2	Forêt de Lanouée	4,5 km
530020085	1	Lande de Caler/La Ville au Cerne	4,7 km
530015512	1	Le Lie	5,8km
530002101	2	Forêt de Loudéac	7,3 km
530005982	1	Sources tourbeuses du Ninian	11,4 km
530008260	1	Tourbière du Pont de fer	11,5 km
530002897	2	Forêt de la Hardouinai	12,2 km
530002623	1	Etang de la Hardouinai	15,9 km
530009817	2	Forêt de Boquen	17,9 km
530030164	1	Bois et étang de Branguily	18 km

4.2.4 Échelle régionale

Les réserves naturelles régionales (RNR)

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

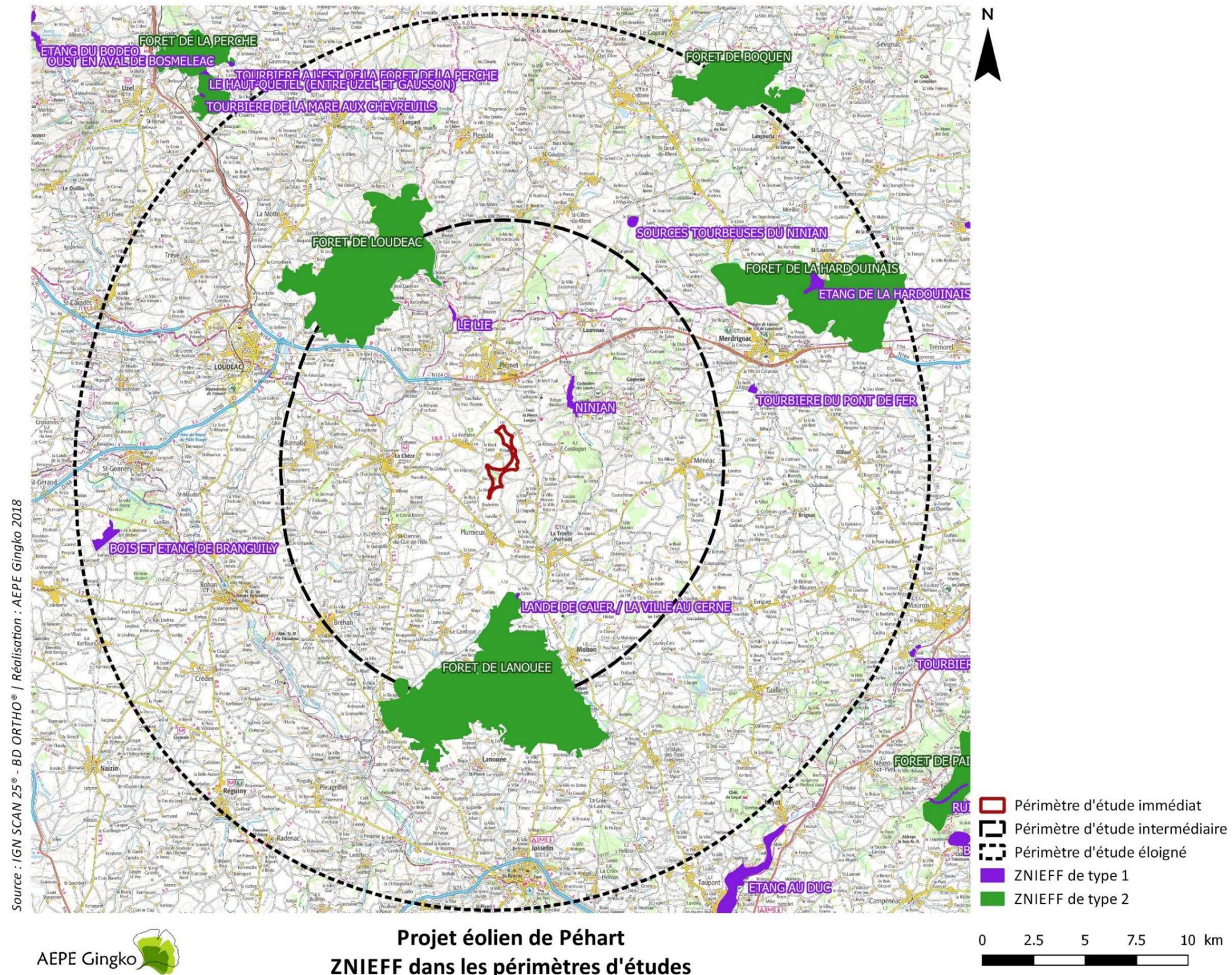
Il n'y a pas de Réserves Naturelles Régionales au sein des périmètres d'étude du projet.

Les ZNIEFF

Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). Ces inventaires existent dans chacune des régions françaises. S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict sur ces espaces, leur prise en compte est obligatoire au cours des études d'impact. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales. Le recensement de ces ZNIEFF s'appuie sur la présence d'habitats et d'espèces (faune et flore) déterminants dont la liste est définie à l'échelle régionale.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type 1** : territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale ;
- **ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Leurs délimitations s'appuient en priorité sur leurs rôles fonctionnels. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.



Carte 59 - Répartition des ZNIEFF dans les périmètres d'études

Les ZNIEFF de type 1

▪ Ninian

Tronçon de rivière situé en limite des landes du Méné, encore préservé des travaux hydrauliques. Intérêt botanique : présence d'*Apium inundatum* (assez rare) et de l'Osmonde royale en berge. Intérêt piscicole : peuplement caractéristique de la zone à Truites, 7 espèces dont 2 d'intérêt communautaire, le Chabot et la Lamproie de Planer. Zones de frayères à Truites. Intérêt ornithologique : Martin-pêcheur, Troglodyte, Héron cendré.

▪ Lande de Caler/La Ville au Cerne

Lande humide à mésophile à *Erica tetralix*, *E. ciliaris* et *Ulex minor*, comportant quelques coulées tourbeuses à *Narthécium*, *Drosera intermedia*. Cette petite zone comporte une des 2 populations importantes de *Galé odorant* (*Myrica gale*) pour les Côtes d'Armor.

▪ Le Lie

Tronçon du Lié situé en limite des landes du Méné. Intérêt botanique : une espèce assez rare, *Veronica montana*. Intérêt piscicole : peuplement caractéristique de la zone à Truite inférieure, associant l'Anguille, la Truite fario, le Chabot et la Lamproie de Planer, ainsi que 3 Cyprinidés d'eau vive (Goujon, Chevesne, Vandoise). Intérêt ornithologique : présence du Martin-pêcheur. Intérêt mammalogique : présence irrégulière de la Loutre d'Europe.

▪ Sources tourbeuses du Ninian

Avertissement : une certaine imprécision géographique subsiste quant à la localisation de l'ancienne Tourbière de la Hutte à l'Anguille (ancien nom porté par cette ZNIEFF du nom du village proche situé à la jonction de 4 communes) car la bibliographie (de ce fait non présentée rubrique 15) la rapporte tour à tour sur St-Jacut-du-Mené (Touffet 1969), sur St-Vran (Touffet 1985 - associée alors à la Tourbière de la Guitaudière qui a été estimée détruite en 1994), enfin sur Laurenan pour l'ancienne fiche ZNIEFF (1982 ?). L'ancienne tourbière de Cargouet (Philippon 1987) au contact de l'une des unités retenues dans cette fiche est également détruite (boisements). Ce qui est certain, c'est qu'il existe tout autour du Mont de la Croix Bouillard et la Hutte à l'Anguille, des dépressions et talwegs tourbeux dont certains nécessitent la création de nouvelles ZNIEFF (Tourbière de Bellevue en St-Gilles-du-Mené, Carrière de Kerrouet en St-Gouéno,...). La ZNIEFF des Sources tourbeuses du ruisseau le Ninian (bassin versant de l'Oust), regroupe donc : - les talwegs situés aux sources, en grande partie porteurs de boisements naturels humides mais dans lesquels subsistent plusieurs unités de landes humides fragmentaires plus ou moins envahies par un fourré bas à piment royal (*Myrica gale*) plante déterminante pour les ZNIEFF et principalement localisée au Mené dans les Côtes d'Armor. Des risques de comblement de la zone humide existent localement en bordure de l'espace agricole (petits remblais). - un secteur en lande méso-hygrophile et dépressions de bas-marais assez diversifiées situé quelques centaines de mètres en aval sur la rive droite du Ninian, à la hauteur du lieu-dit "le Diaha", espace dans lequel se pratique en partie des activités motorisées (circuit) dégradant le milieu à moyen ou long terme et facteur de dérangement important. Enfin plus à l'ouest un petit talweg tourbeux épargné par les boisements résineux du "Bois de la Grande Lande" en amont d'une descente humide affluente au Ninian, incluant une petite tourbière de pente à *Narthécium ossifragum* environnée par une lande méso-hygrophile en assez bon état malgré l'absence complète de gestion

de la parcelle (à préserver de projets de boisement ou reboisement futurs). Une prospection dans le cadre d'un inventaire du Conseil Général en 2007 concernant pour partie ces sites a aussi révélé la présence d'une faune patrimoniale associée à ces milieux comme le passereau la Locustelle tachetée ou le papillon le Miroir (*Heteropterus morpheus*). Des compléments d'inventaire seraient intéressants à mener. La préservation des micro-zones tourbeuses de ce secteur du département est un enjeu important, car quelques potentialités sont conservées tant que le drainage, les boisements ou la création de plan d'eau n'ont pas complètement détruit le milieu. Ces zones sont naturellement à identifier en zone humides remarquables dans les documents d'urbanisme.

▪ Tourbière du Pont de fer

Complexe comprenant des prairies et des landes tourbeuses, des tallis à saules et bouleaux. Présence d'espèces végétales protégées et/ou menacées dans le Massif Armoricaïn. Un fossé de drainage réalisé dans le cadre du remembrement a fait régresser localement les groupements turfcocoles.

▪ Bois et étang de Branguily

Le site est composé d'une succession de 4 étangs formés artificiellement sur le lit d'un affluent du ruisseau de la Belle-Chère. Les milieux patrimoniaux sont essentiellement situés sur les berges des étangs ou dans les pièces d'eau. Concernant la flore, neuf espèces déterminantes ont été recensées (*Elatine hexandra*, *Littorella uniflora*, *Lurionium natans*, *Najas marina*, *Pilularia globulifera*, *Potamogeton nodosus* et *pusillus*, *Potentilla palustris* et *Myrica gale*). Ces espèces (hormis *Myrica gale*) sont caractéristiques des gazons amphibies annuels septentrionaux, des communautés amphibies pérennes septentrionales et des végétations enracinées immergées, habitats déterminants des ZNIEFF. L'état de conservation de ces milieux est globalement bon. Deux espèces d'amphibiens déterminants ont été recensés : le Lézard vivipare et le Triton marbré ainsi qu'une espèce de reptile, la Coronelle lisse (peu abondante et très localisée). Des tapis importants de *Littorella* à une fleur sont présents au niveau des 2ème et 3ème étang. Néanmoins, l'atterrissement naturel des étangs réduit progressivement la possibilité de développement de ces habitats. C'est notamment le cas sur l'étang le plus en amont où l'envasement est avancé. La zone est propice aux amphibiens et aux reptiles. De plus l'Escargot de Quimper, espèce de la Directive Habitats, a été recensé en 1999 sur le site. Il serait intéressant de reconstituer les boisements originaux autour des étangs en supprimant les plantations de conifères et de peupliers issus de cultivars.

▪ Étang de la Hardouinais

L'Étang de la Hardouinais est un plan d'eau d'environ 38 ha (eau libre et végétation ouverte des rives), et de 2 mètres de profondeur installé sur le cours supérieur du Meu, affluent de la rive droite de la Vilaine. Il apparaît en enclave sur la lisière Nord de la Forêt de la Hardouinais. Sa rive Nord et la digue sont sur St-Launeuc, et les autres rives et la plus grande partie du plan d'eau, dont la queue de l'étang où débouche le ruisseau forestier de St-Doha, sont sur Merdrignac. Flore et végétation : l'étang a globalement une nature mésotrophe, ici caractérisée par une étroite ceinture à baldingère faux-roseau et/ou jonc épars sur une bonne partie des rives, mais il conserve aussi une association caractéristique des milieux oligotrophes présente par places, en particulier sur les bordures sablo-limoneuses de la rive Nord du plan d'eau, qui comporte plusieurs plantes d'intérêt patrimonial et protégées à l'échelle nationale : la littorelle (*Littorella uniflora*) et le flûteau nageant *Lurionium natans* ce dernier également espèce d'intérêt communautaire. Une petite ptéridophyte amphibie caractérisant aussi cette communauté, la pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*) également protégée, a aussi été récemment détecté.

Une petite tourbière à sphaignes était signalée à la queue de l'étang autrefois, mais a sans doute évoluée ; des îlots de molinie témoins subsistent dans la jonçaille. Une étroite ceinture de molinie ouverte et diversifiée existe encore sur la rive Sud-Ouest de l'étang et possède toutes les caractéristiques d'un bas-marais acide avec des éléments résiduels de lande tourbeuse. Une quatrième plante protégée y a été revue, le rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), ainsi que toutes les espèces de sphaignes qui y avait été signalées il y a plus de 40 ans. Deux graminées remarquables relevées dans le site il y a près de 25 ans sont encore à rechercher, l'une (*Deschampsia setacea*) pourrait se tenir au niveau de la ceinture en bas-marais acide, l'autre (*Antinoria agrostidea*) devrait être dans les pelouses de la partie supérieure de la zone de marnage du plan d'eau, c'est l'unique station mentionnée des Côtes d'Armor pour cette espèce. Il est encore à signaler la présence d'une grande herbe très localisée en Côtes d'Armor : *Glyceria maxima*, revue près de la digue. Par contre les mentions de *Damasonium alisma* et *Juncus heterophyllus* relatives à ce site (cf panneau de présentation de l'étang) sont des erreurs. Faune : l'avifaune du site est assez intéressante, c'est surtout un lieu d'hivernage pour un certain nombre d'espèces de canards de surface et de canards plongeurs (jusqu'à 45 individus ensemble de *Fuligule milouin* par exemple, chiffre toutefois bien inférieur au quota qui rendrait l'espèce déterminante pour la ZNIEFF). L'Étang de la Hardouinais fait partie du réseau d'observations périodiques des oiseaux d'eau hivernants du programme « Wetlands » auquel le Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) participe. Le Grèbe huppé a été recensé nicheur sur l'étang récemment. Ce plan d'eau a également une grande réputation pour sa population de brochets. L'Étang de la Hardouinais est privé. Mais c'est un lieu à usages multiples : c'est un étang de pêche de 2ème catégorie géré par l'AAPPMA de Merdrignac, et « afin de limiter la pression de pêche sur les carnassiers et les conflits d'usage avec l'école de voile, il a été décidé de restreindre la navigation à un nombre d'embarcations limité », car il existe également une base de loisirs (voile, canotage) sur St-Launeuc. Il existe également un observatoire ornithologique, toujours sur la rive St-Launeuc. La chasse s'exerce également sur cet étang.

Les ZNIEFF de type 2

- Forêt de Lanouée

La Forêt privée de Lanouée est le second massif forestier le plus grand de Bretagne après la Forêt de Paimpont. Auparavant propriété de 3 groupements forestiers principaux (GF du Pas aux biches, GF des Forges, et GF de Lanouée), l'essentiel aujourd'hui de cette forêt : 3800 hectares, soit 90 % de la superficie de la ZNIEFF, est depuis mai 2007 propriété d'un groupe multinational, de fait premier propriétaire privé de Bretagne, qui l'exploitera par l'intermédiaire d'une filiale spécialisée dans les ressources forestières (énergie renouvelable et construction). 95 % de la ZNIEFF, et donc de la forêt, se trouve sur la commune des Forges. Environ 98 hectares se trouvent sur la commune de Plumieux dans les Côtes d'Armor, et où se trouve à la pointe de Caler (au bout de la Ligne de la Ville au Cerne) une petite ZNIEFF de type I repérant une parcelle à caractère tourbeux, surtout justifiée par la présence du piment royal considéré comme rare dans ce département, et le signalement du rossolis intermédiaire, protégé. Cette forêt très ancienne est établie sur des formations sédimentaires schisteuses du Briovérien (Précambrien) : grès et poudingues de Gourin, et phyllades de Saint-Lô principalement. Le sol, argilo siliceux, est nettement acide (pH : 4,5 à 4,8) et a de fortes capacités de rétention en eau. Jusqu'à la fin du XVIIème Siècle la forêt était une futaie de chêne, hêtre et châtaignier, puis fut exploitée en taillis et taillis

sous futaie pour alimenter les forges de Lanouée, qui fonctionnèrent de 1756 à 1886. Un premier enrésinement à base de pins (sylvestre, maritime et laricio) interviendra à la fin du XIXème Siècle. A partir de 1970 le pin maritime devient prépondérant pour « mettre en valeur les mauvais taillis et reconstituer les parties détruites lors des incendies ». Des plantations expérimentales localisées de diverses essences exotiques ont été réalisées (dans l'ancien GF de Lanouée). L'ouragan d'octobre 1987 avait occasionné environ 10 % de pertes (chablis). Les incendies sont un souci permanent (création de bordures pare-feu en feuillus et nombreux points d'eau) ainsi que les dégâts occasionnés par le gros gibier (mise en protection de certaines parcelles : clôtures). La forêt traversée par plusieurs routes départementales est assez fréquentée. Habitats et plantes remarquables : l'habitat forestier d'intérêt communautaire majeur de la zone est la hêtraie-chênaie collinéenne à houx, souvent sous la forme très acidiphile à myrtille (*Vaccinio-Quercetum*), voire la variante de sols engorgés à molinie ; soit moins bien caractérisée du fait d'une faible représentation du houx, de l'interférence de résineux (pins) ou d'autres essences feuillues dans la strate arborée (châtaignier). En sous-bois le muguet de mai (*Convallaria maialis*) est présent localement et devrait être respecté par les promeneurs car il reste trop peu commun en Bretagne, tout comme l'orchidée forestière épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). D'autres plantes non déterminantes mais également peu communes sont présentes, en particulier le long des fossés et bermes des routes traversant le massif : piloselle petite laitue (en limite Ouest de répartition dans ce site), raiponce en épi, mélitte à feuilles de mélisse, etc. La plupart des talwegs, malgré localement des indices de drainages forestiers anciens, ont encore un caractère tourbeux assez affirmé et contiennent encore par places de la lande humide à tourbeuse à sphaignes ou de la moliniaie fortement colonisée par le piment royal (*Myrica gale*). Autour de nombreux plans d'eau creusés pour la lutte contre l'incendie, les décapages sont propices à l'installation de la grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*) et plus localement aux rossolis intermédiaires ou à feuilles rondes (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*) espèces végétales protégées en France. Localement les formations tourbeuses de boulaux comportant des sphaignes, aussi d'intérêt communautaire, sont présentes. Les réservoirs d'eau oligotrophe sont bordés par des communautés végétales caractéristiques des étangs acides : à millepertuis des marais et potamot à feuilles de renouée, éléocharis à nombreuses tiges, etc. La pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*), ptéridophyte protégée au plan national, est signalée au niveau de l'une de ces mares. Les petits rus forestiers sont également intéressants, l'un d'eux accueille en berge une mousse qui semble ici en limite Est de répartition pour la Bretagne : *Hyocomium armoricum*. Les chemins forestiers hydromorphes accueillent une communauté des dépressions de landes acides s'asséchant en été, à cicendie filiforme et radiole faux-lin, où la cicendie naine (*Exaculum pusillum*), espèce déterminante et menacée vient d'être trouvée. Les landes humides et mésophiles à ajonc nain et bruyères subsistent dans quelques "vides" de la forêt, mais surtout sous la pinède suffisamment claire ; le maintien de cet habitat devenu assez rare à ce niveau du Centre-Bretagne est un enjeu important, une faune caractéristique voire inféodée s'y trouve également. Faune remarquable : plus de 60 espèces d'oiseaux sont recensées dans la Forêt de Lanouée, parmi lesquels près d'une dizaine d'oiseaux déterminants, car nicheurs certains ou probables, liés à la futaie ou taillis sous futaie, ainsi qu'aux landes ouvertes ou faiblement boisées (clairières permanentes et espaces forestiers récemment exploités). Signalons particulièrement l'Autour des palombes, le Busard St-Martin, l'Engoulevent d'Europe, plusieurs pics dont le Pic noir et le Pic cendré, nicheurs assez rares, et différents passereaux tels que le Pouillot siffleur ou la Fauvette pitchou. L'inventaire des mammifères est à compléter, en particulier pour les chauves-souris. Le Campagnol amphibie, dont les effectifs

sont en déclin en France, est présent dans les zones humides de ce site. Plusieurs espèces déterminantes d'invertébrés sont distinguées parmi les odonates et orthoptères, groupes bien recensés sur la zone. Ce sont à nouveau les nombreux petits étangs et mares et les landes humides ou sèches qui sont pour ces espèces les habitats à préserver. Des inventaires d'autres groupes d'arthropodes ont été initiés (Coléoptères cérambycides notamment). Dans la perspective d'un éventuel projet de changement dans le mode de gestion de cette forêt, il reste recommandé de ne plus intervenir sur les fonds humides, c'est-à-dire ne pas réaliser de nouveaux drainages ni boiser artificiellement les fonds, de manière à épargner les espaces tourbeux et les plantes d'intérêt patrimonial qui peuvent s'y trouver, et de respecter les actuels secteurs les plus diversifiés, notamment ceux porteurs des rossolis (*Drosera* spp) protégés. Il importe aussi que les petites clairières existantes en lande à bruyères permanente soient conservées, en particulier pour l'avifaune patrimoniale des landes. Il serait aussi bon que les grosses unités feuillues de la chênaie-hêtraie en place, en futaie ou taillis sous futaie, soient conservées, sans être artificialisées avec des essences exogènes. Le maintien de stades forestiers matures, et localement d'arbres sénescents ou morts (chandelles et troncs au sol), est également important pour la biodiversité forestière. L'entretien doit rester mécanique et ne pas utiliser de pesticides.

- Forêt de Loudéac

La Forêt de Loudéac est une importante forêt des Côtes d'Armor. Elle concerne principalement les communes de Loudéac au Sud, La Motte dans une large partie Nord, et Langast à l'extrême Nord. Le site en ZNIEFF couvre 2810 ha, la Forêt domaniale de Loudéac en occupe 1313,17 ha, la grosse moitié restante est constituée de bois privés dont principalement la Forêt de Gratteloup, le secteur du Moulin de Cassebreuil et le Bois de Frégon, le Bois des Essarts au Nord, et le Bois de la Lisière de la Forêt au Sud. Le massif de Loudéac a été fortement touché par l'Ouragan d'Octobre 1987. Il reste aujourd'hui occupé en grande partie par les plantations résineuses, et les plus grandes unités de futaie feuillue se trouvent dans le Bois de Gratteloup (partie centre Ouest du massif) ainsi que sur la bordure Est le long de la rivière le Lié. La forêt est installée sur des terrains sédimentaires très anciens (formation schisto-gréseuse du Briovérien) métamorphisés sur la marge Nord (micaschistes principalement), les sols sont globalement acides, les zones tourbeuses restent assez diffuses mais participent encore assez fortement à la flore patrimoniale de la forêt (la ZNIEFF de type I qui repérait la « Tourbière de la Croix Baron » est par contre déclassée : au lieu-dit de l'étang des 14 sous il n'y a plus d'espace tourbeux constitué). Habitats déterminants : Le principal milieu déterminant de la zone est la hêtraie-chênaie acidiphile à houx, habitat forestier d'intérêt communautaire (exprimé, ou moins bien caractérisé du fait d'interférences avec d'autres essences : pins, châtaignier, ...). En sous-bois le houx est plus ou moins présent par place, et plus localement l'if. Le long de quelques ruisseaux forestiers existent des zones tourbeuses résiduelles qui portent de petites boulaies tourbeuses : habitat d'intérêt communautaire prioritaire, mais ces zones humides sont souvent réduites du fait du drainage forestier. Les landes à bruyères mésophiles et hygrophiles apparaissent encore sous les pinèdes claires ou constituent localement des clairières intéressantes : marge Sud du bois (proche de la chapelle Notre-Dame de Consolation) et au Nord-Ouest du massif dans le Bois de Frégon. Espèces déterminantes : - Flore remarquable : 3 espèces végétales protégées au plan national sont présentes ou ont été détectées récemment dans les vallons du massif : les rossolis intermédiaires et à feuilles rondes (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*) le long de certains chemins, ainsi que le flûteau nageant (*Luronium natans*) dans un étang de l'un des bois privés. 6 autres plantes vasculaires déterminantes pour la ZNIEFF ont été aussi relevées,

3 sont en lien avec les espaces tourbeux dont l'arbrisseau le piment royal (*Myrica gale*) présent en plusieurs points des landes humides de la forêt ; 3 autres sont des plantes plus typiquement forestières dont une graminée très rare en Bretagne péninsulaire et récemment détectée en Forêt de Loudéac : la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), et le muguet également signalé mais qui pourrait ne pas être spontané. La mousse *Hyocomium armoricum* est bien présente sur les bords des nombreux ruisseaux forestiers. Une base mycologique est établie sur la forêt dont il ressort quelques espèces menacées ou peu communes en Bretagne dont une variété du bolet à pied rouge (*Boletus erythropus* var. *rubropileus*) dont c'est l'unique récolte signalée en Bretagne jusqu'à présent (H. Dupuy). Faune remarquable : Avifaune : le peuplement d'oiseaux de la forêt est assez bien connu, plusieurs espèces déterminantes probablement ou potentiellement nicheuses ont été détectées : le Pic noir, le Pic mar, le Pouillot siffleur et le Roitelet triple-bandeau. Les données de tous les autres groupes de faune restent en grande partie à réunir ou collecter, particulièrement pour les mammifères et les insectes. La Forêt de Loudéac semble posséder un patrimoine naturel assez moyen au regard d'autres massifs bretons comparables, mais il est certainement encore insuffisamment connu pour de nombreux groupes. Il serait donc intéressant que les propriétaires privés permettent à des naturalistes de différentes spécialités de prospecter afin de mieux évaluer cette biodiversité, et que le recensement des stations floristiques soit poursuivi et communiqué aux gestionnaires dans le but de leur préservation. Une installation contrôlée de stockage d'explosifs est présente dans ce massif forestier, sur La Motte. Un petit arboretum pédagogique a été réalisé près de l'Etang des 14 sous (entre les carrefours de la Mare d'A Bas et du Parc aux chevaux).

- Forêt de la Hardouinais

La Forêt de la Hardouinais est une importante forêt des Côtes d'Armor située au Nord de la ville de Merdrignac, qui concerne principalement cette commune ainsi que celles de St-Vran et de St-Launeuc respectivement au Nord-Ouest et au Nord-Est du massif (3 autres communes ne sont concernées que par quelques parcelles forestières de bordure). Le site en ZNIEFF couvre 2373 ha. Près de 90 % de cette surface est une unité forestière de 2133 ha gérée par le Groupement Forestier de la Hardouinais. C'est un domaine privé qui n'a pas vocation à accueillir du public et est orienté vers la production de bois d'œuvre feuillus et résineux et le maintien de la valeur cynégétique du massif. D'autres parcelles boisées et petits bois privés s'y agrègent (Bois de St-Vran en particulier). La Forêt de la Hardouinais est installée sur des terrains sédimentaires très anciens (schistes briovériens) qui génèrent des sols globalement acides, fréquemment hydromorphes, et localement tourbeux. La rivière le Meu qui prend naissance sur la commune de St-Vran passe dans la bordure Nord de la forêt et alimente l'important Etang de la Hardouinais (voir ZNIEFF n° 00460001), l'étang de St-Launeuc (près du Fourneau), puis traverse le massif dans sa partie Nord-Est. D'autres petits étangs existent au sein de la forêt : Goves de Belluet, Etang du Marais, l'Etang de Bransillon (de création récente), et sont plus nombreux encore sur ses marges. Habitats déterminants : l'enrésinement est dominant dans cette forêt, mais il est conservé de grandes unités de feuillus (futaie, et taillis clair ou dense) qui avoisinent les 800 hectares sur l'ensemble du site. Le principal milieu déterminant de la zone est la hêtraie-chênaie acidiphile à acidiline à houx, habitat forestier d'intérêt communautaire (à sous-bois de molinie, de myrtille, ou houlque molle). Aux sources de quelques ruisseaux forestiers existent des zones tourbeuses résiduelles qui portent de petites boulaies tourbeuses : habitat d'intérêt communautaire prioritaire, à préserver (ruisseau de St-Doha, amont de l'étang du marais, ...). Les allées et chemins forestiers conservent assez fréquemment des bribes de landes mésohygrophiles, localement à sphaignes.

Il y a, sur St-Launeuc en particulier, quelques grandes parcelles enrésinées qui conservent leurs potentialités de landes mésophiles à ajoncs et bruyères, et des layons drainés qu'occupent des reliquats de landes humides à sphaignes. La petite lande humide à sphaignes de la Croix Rouge, dans la continuité naturelle de la forêt, témoigne de cette végétation initiale. Espèces déterminantes : - Flore remarquable : 4 espèces végétales protégées au plan national sont présentes ou ont été détectées récemment au niveau de l'Étang de la Hardouinais (voir aussi la ZNIEFF type I correspondante) : le rossolis intermédiaire, la littorelle, le flûteau nageant, et la pilulaire à globules. Une autre plante vasculaire déterminante liée au bois a été revue en lisière à proximité de cet étang : l'orchidée épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) mais en quantité réduite (à respecter). Quelques petits espaces boisés tourbeux abritent 2 sphaignes peu communes : *Sphagnum fimbriatum* et *S. angustifolium*. Faune remarquable : Avifaune : le peuplement d'oiseaux de la forêt est assez bien connu (sources GOB et GEOCA), au moins 5 espèces probablement nicheuses sont déterminantes pour la ZNIEFF : la Bondrée apivore, le Faucon hobereau, le Pic noir, le Pic mar, et le Pouillot siffleur. Le Bec-croisé des sapins a été également détecté en 2001. Les données de tous les autres groupes de faune restent en grande partie à réunir ou collecter, particulièrement pour les mammifères, les batraciens et les insectes pour lesquels des habitats privilégiés sont présents dans le site. (Note : la fiche ZNIEFF II de la forêt intègre aussi les données d'espèces de l'étang de la Hardouinais, pour lequel plus de précisions sont apportées au commentaire de la ZNIEFF I correspondante). La Forêt de la Hardouinais semble posséder un patrimoine naturel d'intérêt moyen au regard d'autres massifs bretons comparables, mais qui est certainement encore insuffisamment connu pour de nombreux groupes. Il serait donc intéressant que le nouveau propriétaire permette à des naturalistes de différentes spécialités de prospecter afin de mieux évaluer cette biodiversité. Le maintien de stades forestiers matures, et localement d'arbres sénescents ou morts (chandelles et troncs au sol) est également important pour la biodiversité forestière.

- Forêt de Boquen

La Forêt de Boquen est une assez grande forêt au cœur du pays du Mené dans les Côtes d'Armor. Elle concerne principalement les communes de Le Gouray pour sa partie Ouest, et de Plénée-Jugon et Langourla pour sa partie Est. La forêt est constituée entièrement de bois privés dont les principaux sont la Forêt de Boquen proprement dit (483,9 ha), la Forêt de Rohée au Sud-Ouest, les Bois du Parc, de Plouët et de la Vieille Ville et Bois de Dolo dans la partie Est, et les Bois et Parc de Coëlan et du >Carpont au Sud-Est. La forêt est installée sur des terrains sédimentaires (schistes et grès), certains très anciens (Groupe de Saint-Lô - Briovérien moyen) formant une partie du plateau de la partie Sud du massif, qui sont au contact direct sur une zone de cisaillement avec des roches dévoniennes et du début du carbonifère formant globalement les pentes du terrain localement assez fortes, orientées vers le Nord. Habitats déterminants et espèces remarquables : Le principal milieu déterminant de la zone est la hêtraie-chênaie acidiphile à acidiphile à houx, habitat forestier d'intérêt communautaire (exprimé, ou moins bien caractérisé du fait d'interférences avec d'autres essences : pins, châtaignier, ...) se présentant en futaie, taillis sous futaie ou taillis simple. Localement dans les colluvionnements de bas de pente sur humus doux se trouve l'aspérule odorante (*Galium odoratum*) plante rare en Côtes d'Armor. La forêt feuillue domine encore largement dans une grande partie Est du massif, mais moins à présent dans la partie Ouest ou sur des secteurs en plateau, où existent plus fréquemment des futaies mixtes ou entièrement résineuses. C'est principalement le long du ruisseau forestier naissant au-dessus de l'Abbaye de Boquen, adossée

au Nord de la forêt, que se tient un beau bois tourbeux (saulaie-boulaie oligo-mésotrophe à sphaignes) puis marécageux (aulnaie), dominé dans le sous-bois par la laîche en panicule (à prospecter plus complètement pour tous les cryptogames en général). C'est un bois humide à respecter et ne pas drainer. Des éléments de lande hygrophile à bruyères plus ou moins sous pinède existent dans le secteur du Haut des Noës à l'Ouest (secteur privé enclos), un fossé abrite la grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). Mais il ne semble plus exister d'habitats plus tourbeux au sein de la forêt comme signalés autrefois (la tourbière du Moulin des Noës n'est qu'au contact de l'un de bois du massif et considérée indépendante). Plusieurs plantes forestières ou de zones humides signalées autrefois dans les environs de la forêt n'ont pas été revues depuis longtemps : *Festuca gigantea*, *Ranunculus serpens nemorosus*, *Ranunculus tripartitus*. Faune remarquable : Avifaune : l'inventaire du peuplement d'oiseaux de la forêt n'a pas été réactualisé, plusieurs espèces déterminantes sont toujours potentiellement nicheuses comme le Roitelet triple bandeau pour lequel l'habitat reste convenable, l'Autour des palombes a été signalé récemment en lisière Sud de la forêt (2005). Le Lézard vivipare a été repéré en 2007 dans la lande résiduelle du Haut des Noës, tout comme le papillon le Miroir (*Heteropterus morpheus*) en 2009. Globalement les données de tous les groupes de faune et de flore non vasculaire restent en grande partie à réunir ou collecter pour cette forêt. Il serait donc intéressant que les propriétaires privés permettent à des naturalistes de différentes spécialités de prospecter afin de mieux évaluer cette biodiversité. Autres intérêts patrimoniaux : les ruines de l'église et de la salle capitulaire de l'Abbaye de Boquen en Plénée-Jugon ont été classées le 28 octobre 1938.

4.2.5 Échelle départementale

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Depuis la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, les départements peuvent s'engager dans la protection de leur patrimoine naturel et de leurs paysages. L'article L142-1 du Code de l'Urbanisme stipule que « le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non ».

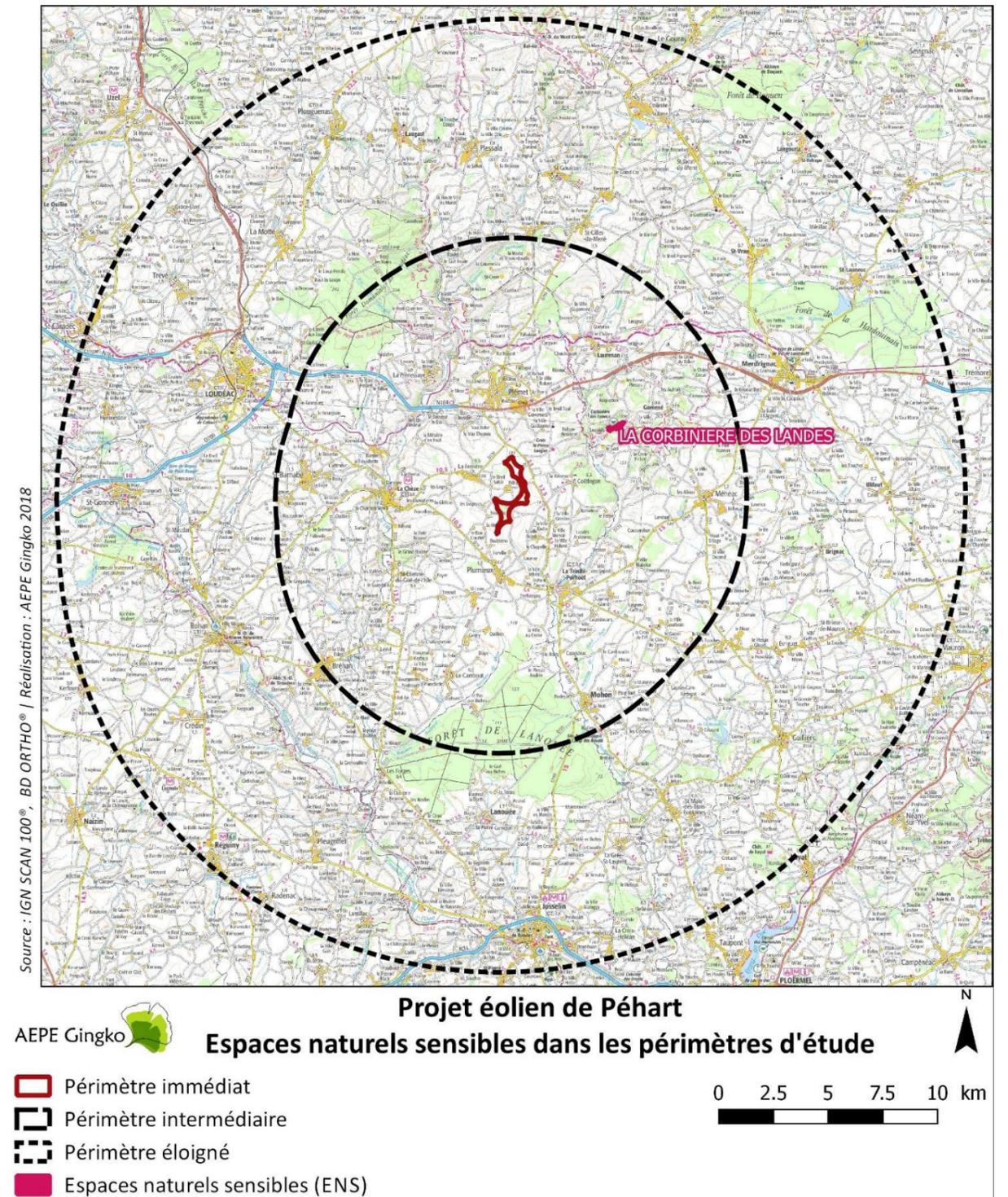
Ce dispositif ENS a donc pour objet la protection, la gestion et l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. Il prévoit un financement particulier permettant aux départements d'acquérir la propriété de ces terrains, le cas échéant par voie de préemption, de les aménager et de les entretenir.

Un seul espaces naturel sensible est présent dans les périmètres d'étude : le site de **la Corbinière des Landes**. Il est situé à 4,2 km au nord-est du périmètre immédiat. Ce site privé de 20ha est conventionné par le conseil départemental avec le propriétaire. Il s'agit d'un site bocager et boisé non remembré.

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées.

Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent dans les périmètres d'étude.



Carte 60 : les Espaces naturels sensibles (ENS) au sein des périmètres d'étude

4.2.6 La trame verte et bleue

La Trame verte et bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020 (Centre de ressources TVB, 2011). Elle vise à créer les conditions nécessaires aux espèces pour assurer leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction) et en particulier leurs déplacements. Il s'agit de créer une « continuité écologique » entre les milieux préservés pour assurer leurs interconnexions.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent :

- des réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- des corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Au plan national, l'Etat définit des orientations sur la trame verte et bleue ainsi que les grandes continuités écologiques.

4.2.7 La Trame verte et bleue régionale

En région, un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est élaboré par l'Etat et la Région, en cohérence avec les orientations de la trame verte et bleue nationale. C'est un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui constitue une référence pour la déclinaison des trames vertes et bleues locales.

En Bretagne, le SRCE a été adopté par arrêté préfectoral le 2 novembre 2015. L'analyse est basée sur :

- les éléments paysagers et d'occupation du sol,
- les données « flore » des conservatoires botaniques,
- les zonages existants de biodiversité (ZNIEFF de type 1, Natura 2000, réserves naturelles, certains espaces naturels sensibles (ENS), ...).

La représentation cartographique de la trame verte et bleue régionale est un atlas au 1/100 000. Cette échelle donne une information générale à l'échelle régionale mais ne permet pas de définir des continuités écologiques à l'échelle locale.

A l'échelle régionale, le projet éolien de Péhart se situe en dehors des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés. Cependant, un corridor linéaire associé à une faible connexion des milieux naturels est présent à l'est du projet. Il relie les réservoirs de biodiversité que sont la Forêt de Lanouée au sud et les secteurs bocagers et boisés situés autour de Gomené.

4.2.8 La déclinaison locale de la Trame verte et bleue

Aux échelles locales, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent intégrer les continuités écologiques dans leurs réflexions d'aménagement de l'espace et comprendre une trame verte et bleue. Cette prise en compte (élaboration ou révision des documents d'urbanisme) doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption du SRCE.

Dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU intercommunal la Communauté intercommunale pour le développement de la région et des agglomérations de Loudéac (CIDERAL), approuvé le 5/09/2017 par le conseil communautaire de Loudéac Communauté, une trame verte et bleue locale a été établie.

Le projet de Péhart est situé dans un espace de maillage à affirmer où seulement quelques petits boisements (comme celui des Corveilles) font office de matrice agrobocagère à cette échelle. Concernant la trame bleue, deux petits cours d'eau orientés nord-sud encadrent le projet et se rejoignent au sud. Le réservoir boisé le plus proche à l'échelle de ce territoire est la Forêt de Loudéac située à 7km au nord-ouest du projet.